

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 JANVIER 2020

Date de la convocation : 22 janvier 2020

Etaient présents et ont pris part au vote :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE MAURIENNE :

MMES, MM GENON, DEMONNAZ, LOISEL, MELLAN, FARGEAS, BAZIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA CHAMBRE

MMES, MM DURIEUX, ARNOUX, PROVOST, GIRARD, CECILLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN

MMES, MM CHARVOZ, MARGUERON, JACON, TOURNABIEN, CHOMAZ, DURBET, REYNAUD, VAILLAUT, BALMAIN JP, ROSSI

COMMUNAUTES DE COMMUNES MAURIENNE GALIBIER

MMES, MM BACHALARD, GILLOUX, GALLIOZ, BOIS, BAUDIN, ASTIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE

MMES, MM RAFFIN, ARNOUX, MARNEZY, VALLERIX, CIMAZ, BUTTARD, CHEMIN

Procuration de Madame Laure PION à Monsieur Yves DURBET

Membres en exercice : 56

Présents : 34

Votants : 35

1) Approbation du compte rendu de la séance du 10 décembre 2019 : le compte rendu de la séance du 10 décembre 2019 sera validé en même temps que le compte rendu du 28 janvier 2020 lors du comité syndical du 25 février 2020.

2) Demande de subvention pour l'animation 2020 du Plan Pastoral Territorial :

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter les crédits européens du Feader (30%) et les crédits de droit commun de la Région Auvergne Rhône-Alpes (30%) soit un total de 9 747 € sur un montant de dépenses de 16 245 € TTC afin de financer la prestation d'animation du PPT 2020 confiée à la Société d'Economie Alpestre (SEA 73).

Un bilan provisoire des projets validés et des crédits affectés depuis 2015 est remis aux membres du Comité Syndical (Cf annexe n°1). En complément, un état de consommation des enveloppes est joint au présent compte rendu (Cf annexe n°2).

3) Demande de subvention pour l'animation 2020 du SCoT :

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter les crédits du Département de la Savoie, au titre du Contrat Territorial Savoie (CTS) à hauteur de 50% d'un montant de dépenses de 65 240 € TTC afin de soutenir le SPM dans l'animation post approbation du SCoT.

4) GEMAPI / avenant au contrat de bail pour le barrage sur l'Arc/communes de Modane et Fourneaux :

En vertu de la compétence GEMAPI exercée par le SPM à compter du 1^{er} janvier 2019, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer un contrat de bail avec la SNC Energie de Modane, propriétaire des installations (canal d'amenée et centrales) sous forme d'un avenant au contrat de bail conclu entre le Syndicat Intercommunal de Protection des communes de Modane et Fourneaux contre les crues de l'Arc et du Charmaix et la SNC Energie de Modane (Cf annexe n°3).

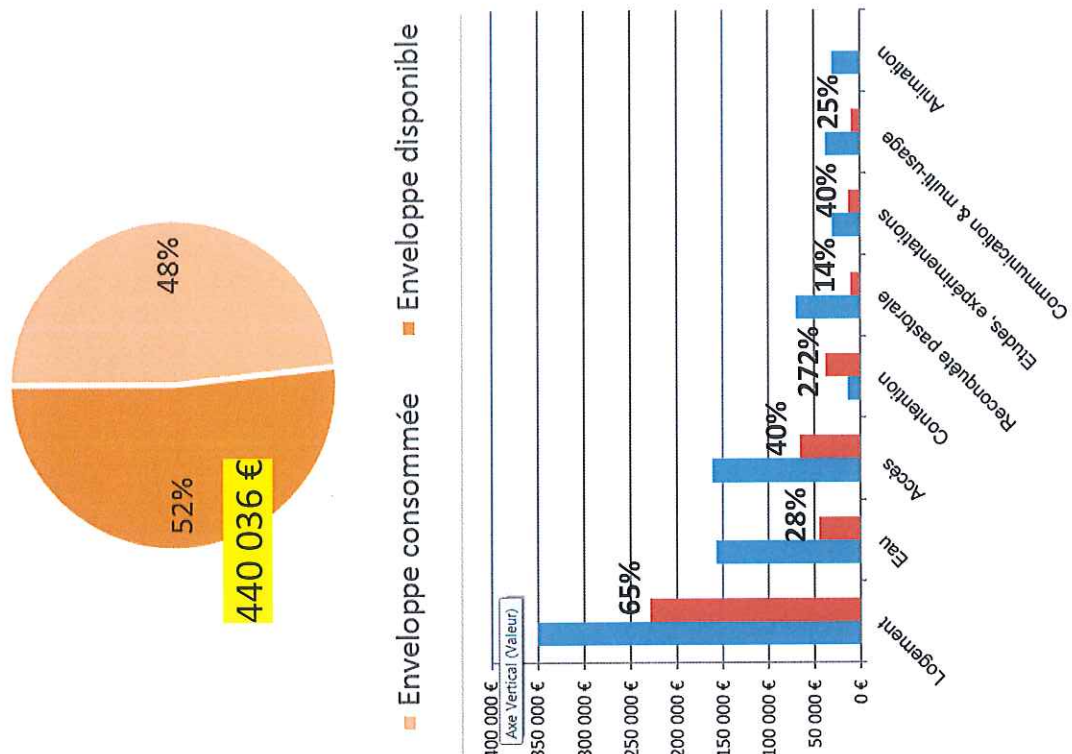
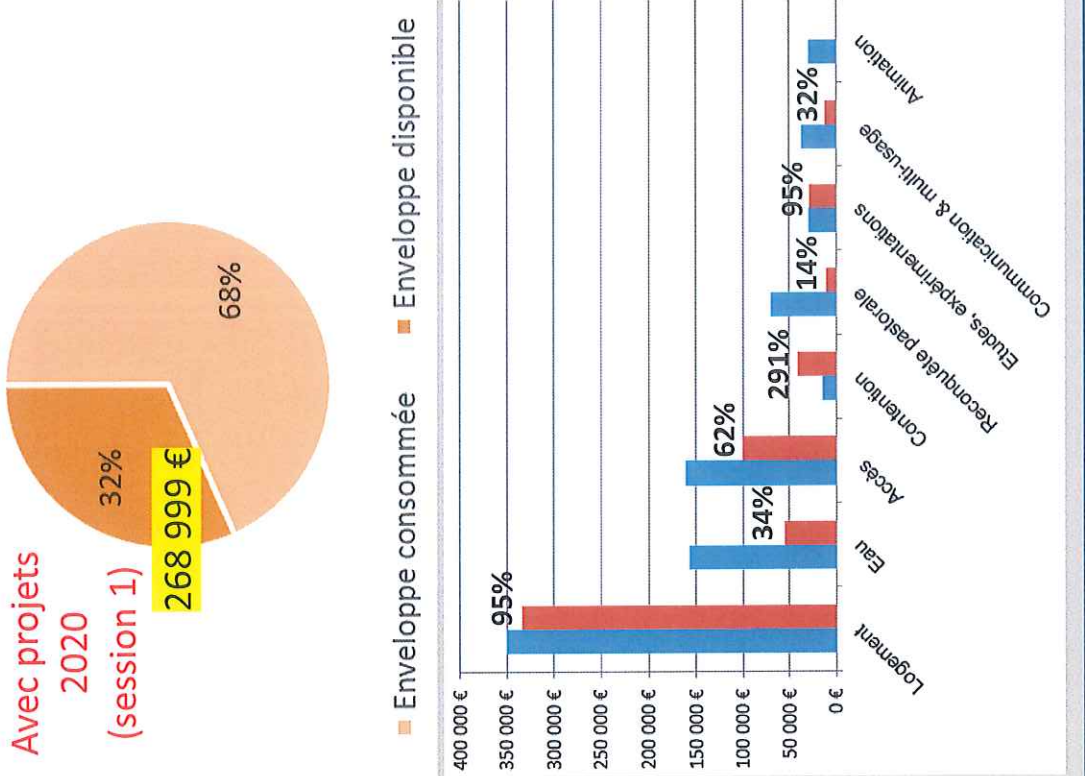
5) Débat d’Orientation Budgétaire 2020 : le Comité Syndical acte la tenue du DOB 2020.

6) Questions/informations diverses :

Monsieur DURBET donne connaissance à l’assemblée du courrier du Directeur Départemental des Finances Publiques de Savoie suite à la dernière réunion organisée le 15 octobre 2019 à Saint-Jean-de-Maurienne (Cf annexe n°4).

Année	NOM UP	GESTIONNAIRE	NOM	SURFACE	CHEPTÉL	COMMUNE	ACTION PPT	PORTEUR DE PROJET	PROJET	Montant Etabli	COPIL	CS	RAA	FEADER	CG	AUTRES	TOTAL SUB	AUTOF	
2015	LES REYS	GAEC DE LA GROLLE	Rémy Blanc et Frédéric Bernin	102	55 VL, 47 VA, 45 G	MONTAIGNON	4	SICA d'alpage	Aménagement de deux PAT	7 635 €	nov-15	mars-16	2 672 €	2 672 €			5 345 €	2 291 €	
2015	AFP BOURGUIGNONIS ET FONTANETTES	AFP	GAEC des Fardeliers et GAEC Colly-Chamier			SAINT MICHEL DE MAURIENNE	5	COMMUNE DE SAINT MICHEL DE MAURIENNE	Reconquête pastorale	23 335 €	nov-15	mars-16		8 167 €	8 167 €		16 335 €	7 001 €	
2015	ENTRE-DEUX-EAUX		Catherine Richard	40	15 VL	TERMINIGNON	1	SICA d'alpage	Rénovation du chalet	60 759 €	nov-15	mars-16	17 250 €	21 266 €			38 516 €	16 228 €	
2016	LA NORMA		FANNY TAMISIER		600 brebis	VILLARONDIS	1	COMMUNAUTE DE COMMUNE TERRA MODANA	Aménagement d'une esbane pour la station et le berger	56 851 €	avr-16	mai-16	19 501 €	19 501 €			39 603 €	17 058 €	
2016	BELLECOMBE		Charline Jacquemot	40	16 VL	TERMINIGNON	1	SICA d'alpage	Installation de 4 panneaux photovoltaïques	16 845 €	avr-16	mai-16	5 507 €	5 596 €			11 403 €	5 054 €	
2016	LA COULVREUSE	GAEC DES FONTANETTES	Florence VIGNNET	160	40 VL	ALBIEZ MONTROND	4	SICA d'alpage	Aménagement de deux PAT	11 695 €	avr-16	mai-16	4 093 €	4 093 €			8 187 €	3 509 €	
2016			Tenilles d'AFP				7	FDAPP de Savoie	Acquisition de panneaux sur les tenilles d'AFP	12 834 €	avr-16	mars-16	0 €	6 417 €	6 417 €		12 834 €	0 €	
2016			Alpage du Mont-Cenis	250	VL	LANSLIEBOURG	6			5 700 €	avr-16	mai-16	2 280 €	2 280 €			2 280 €	1 140 €	
2016	VENTIER - LE TOUR		-			MONT SAPEY	6		étude sur l'AFP	6 155 €	consultation mail 09/2016	mars-17		3 078 €	3 078 €				
2016	LE GRAND CHATELARD - LE CROS - SUR LA BALM		Hubert Pascalet et PARAZ et Jean Luc Vialat			JARRIER	2	COMMUNE DE JARRIER	Aménagement d'une retenue collinaire	100 000 €	dec 2016	mars-17	35 000 €	42 811 €	7 811 €		85 623 €	14 377 €	
2016	LONGE CÔTE	GP DES ELEVEURS DE PELOUSE				AVRIEUX	3	COMMUNE D'AVRIEUX	Réhabilitation d'une passerelle pour le passage moutonier	46 000 €	dec 2016	mars-17	16 100 €	16 100 €			32 200 €	13 600 €	
2016	POINGT RAVIER	GP DE PEMIAN				VALLOIRE	4	GP DE PEMIAN	Aménagement d'un parc de contention	4 624 €	dec 2016	mai-17	1 618 €	1 618 €			3 236 €	1 397 €	
2016	ROUGE-MONT	GAEC DES DEUX MONTAGNES	Raymond Ray			MONTAIGNON	5	SICA d'alpage	Reconquête pastorale sur les zones intermédiaires	4 430 €	dec 2016	mars-17	1 551 €	1 551 €			3 101 €	1 329 €	
2017	Territoire AFP le Châtel et Hermillon	EARL LA TRANSHUMANCE	DAVID JULLIARD	850 ha	4000 ovins 70 bovins allaitants	HERMILLON - LE CHATEL	3	CC COEUR DE MAURIENNE	Reprise d'un radar pour passage des moutons	40 734,00 €	fev 2017	oct-17	14 058,66 €	14 263,50 €			28 320,76 €	12 226,20 €	
2017	MONTASCAU	GAEC DU PLAN DE LA VIE	Auguste Fave		2200 ovins	PONTAMAFREY-MONTASCAU	1	SICA d'alpage	Aménagement d'un chalet pour l'accueil et le logement des éleveurs	65 631,00 €	fev 2017	mai-17	22 588,35 €	22 588,35 €			45 976,70 €	19 704,30 €	
2017	MONTBAS		Claire Damelin		9 VL et 25 VA + vaches	BRAMANS	1	SICA d'alpage	Restauration de l'ancien abri de berger	66 362,30 €	fev 2017	avr-18	23 228,88 €	23 228,88 €			46 453,75 €	19 608,75 €	
2017								SPM	Animation 2016	15 105,00 €									
2017	LE CHÂTELARD		G. TARALET ET M.BRUN	600 ha	25 VL et 130 génisses	SANT JULIEN MONT-DEVIS	3	CC COEUR DE MAURIENNE	Deuxième loterie à partir de la piste de Saint Julien Mont-Devis	17 858,56 €	mai-17	mai-17	6 250,50 €	6 250,50 €			12 500,00 €	5 357,57 €	
2017	LE VALLON D'EN HAUT	GAEC DU VALLON	Sebastien Vincendet	67 ha	35 VL	BESSANS	1	SICA d'alpage	Aménagement d'un chalet pour l'accueil et le logement des éleveurs	100 000,00 €	mai-17	juil-17	35 000,00 €	35 000,00 €			70 000,00 €	30 000,00 €	
2017							7	Le Sou des Ecoles	Fête du Lac	3 016,00 €	mai-17	mai-17	1 206,40 €	1 206 €			2 412,80 €	904,80 €	
2018	Jamier et le Lavoir						7	SEA73	organisation des alpages ouverts en Haute-savoie	13 474 €	mars-18	avr-18	5 389 €	5 389 €					
2018	LA PLATTIERE	GP des pâtres de la Crou				HERMILLON	2	HERMILLON	Captage d'eau pour alimenter le chalet de la Plattière	20 929 €	mars-18	avr-18	7 350 €	7 350 €					
2018	LE LAVOIR		ERIC MARTIN FARDON	367 ha	320 VL et 40 génisses	MODANE	3	COMMUNE DE MODANE	Aménagement de 4 descentes et plateformes de traite	69 007 €	mars-18	avr-18	24 153 €	24 153 €			48 305 €	20 702 €	
2018	PIERRE BLANCHE		Michel Rosset	143 ha	200 brebis chabaudes	TERMINIGNON	3	SICA d'alpage	Réhabilitation de la passerelle	15 315 €		juil-18	5 360 €	5 360 €			10 721 €	4 595 €	
2018	Alpage de Val Cenis					VAL-CENIS	6	COMMUNE DE VAL-CENIS	Inventaire des chemins ruraux	42 240 €	mars-18		8 832 €	16 650 €	8 054 €		33 792 €	8 448 €	
2018	LA PLATTIERE					BONVILLARET	2	BONVILLARET	Reprise de captage et adduction d'eau	7697	juin-18	avr-19	2 662 €	2 662 €			5 325 €	2 282 €	
2018	LA PLATTIERE					BONVILLARET	1	BONVILLARET	Aménagement intérieur du chalet de la Plattière	22 035 €	juin-18	avr-19	7 719 €	7 719 €			15 439 €	6 617 €	
2018	LA PLATTIERE					BONVILLARET	5	BONVILLARET	Reconquête pastorale	25 110 €	juin-18	juil-19	8 769 €	8 769 €			17 577 €	7 533 €	
2019	Palet	Uonel Clappier				MODANE	3	SICA d'alpage	Mise au norme du Chalet	16 318 €	mars-19	avr-19	5 712 €	5 712 €			11 423 €	4 859 €	
2019		GAEC DES DEUX ALPAGES	Catherine Damé			LANSLIEBOURG	1	SICA d'alpage	Rénovation du chalet d'alpage	100 000 €	mars-19	juil-19	35 000 €	35 000 €			70 000 €	30 000 €	
2019						VALLOIRE	7	SEA	Infra-structure alpage Vallée	7 103 €	mars-19	avr-19	2 844 €	2 844 €			3 447 €	1 422 €	
2019	Vallée de la Maurienne					VALMIEUR	6	AFP de Valmieu	Diagnostic des pratiques et sensibilisation des acteurs de la filière	17 300 €	mai-19	avr-19	6 840 €	6 840 €			13 680 €	3 410 €	
2019	Enlèze						1	Commune de Val Cenis	Rénovation toiture	55 251 €	mars-19	avr-19	19 618 €	19 618 €			39 976 €	16 875 €	
2019	Alpages Maurienne						3	PNV	Acquisition d'un chalet d'urgence	13 160 €	mars-19	avr-19	4 400 €	4 400 €			9 212 €	3 918 €	
2019	Pemian	Rémy et Luc Brelia				Montascau	3	SICA d'alpage	Acquisition d'un chalet d'urgence	13 555 €	mars-19	avr-19	4 758 €	4 758 €			9 517 €	4 070 €	
2019	Villars-en-Bourget						6	ATP de Villars-en-Bourget	Diagnostic des pratiques et actualisation des contrats de location	9131,55	avr-19		3152,76	3652,78			7305,56	1626,39	
2019	Alpage Bessans					BESSANS	4	Bessans	Rénovation parc de bi	84 810 €	juin-19	juil-19	29 708 €	29 708 €			59 416 €	25 464 €	
2019	Alpages Villarembert					VILLAREMBERT	6	Commune de Villarembert le Corbier	Etablissement d'états de lieux sur les alpages communaux	2 850 €	mars-19		1 140 €	1 140 €			2 280 €	570 €	
2019	Pemian	Rémy et Luc Brelia				Montascau	3	SICA d'alpage	Aménagement d'un chalet	75 735 €	mars-19		27 554 €	27 554 €			51 755 €	29 021 €	
2020	LA BUFFAZ	GAEC DU FARDELIER				ST MICHEL DE MAURIENNE	3	COMMUNE	Aménagement piste	100 000 €	Janv, 20		35 000 €	35 000 €					
2020	LA LOMBARDE	GAEC DE LA GREFFINE				BESSANS	1	COMMUNE	Rénovation du chalet de la Lombarde	100 000 €	Janv, 20		35 000 €	35 000 €					
2020	VALBUCHÉ	GAEC DU PLAN DE LA VIE				SAINT FRANCOIS LONGCHAMPS	1	COMMUNE	Rénovation des chalets d'alpage de Valbuche	100 000 €	Janv, 20		35 000 €	35 000 €					
2020		Uonel Clappier				MODANE	1	COMMUNE DE MODANE	Restauration du chalet d'alpage	100 000 €	Janv, 20		35 000 €	35 000 €					
2020	VALBUCHÉ	GAEC DU PLAN DE LA VIE				SAINT FRANCOIS LONGCHAMPS	2	COMMUNE	Aménagement d'un captage pour alimenter le chalet de Valbuche	27 038 €	Janv, 20		9 463 €	9 463 €					
2020		DAVID JULLIARD				LA TOUR EN MAURIENNE	5	AFP du Châtel	Reconquête pastorale	6 960 €	Janv, 20			2 436 €	2 436 €				
2020		GP DES BAINOIRS				MONTAIGNON	4	GP DES BAINOIRS	Aménagement d'un parc de contention	7 635,24 €	Janv, 20		2 672,33 €	2 672,33 €					
2020		DAVID JULLIARD				LA TOUR EN MAURIENNE	5	AFP du Châtel	Reconquête pastorale	6 960 €	Janv, 20			2 436 €	2 436 €				
2020		STEPHANE VERNAZ				VALLOIRE	5	AFP de Crey Rond	Reconquête pastorale	17 820 €	Janv, 20			6 237 €	6 237 €				
2020						SANT JEAN D'ARVES	6		Etat des lieux St Jean d'Arves	17 100 €	Janv, 20								
2020						VILLAREMBERT LE CORBIER	6		Etude fondrière Villarembert	22 150 €	Janv, 20								
2020						AVRIEUX	6	Commune d'Avrieux	Etat des lieux et vision prospective de l'agriculture sur Avrieux	8 785 €									
2020						VALLOIRE	7		Journée porte ouvert	7 000 €			2 800 €	2 800 €			568 804 €	624 655 €	
TOTAL													564 804 €	624 655 €	55 140 €				

TAUX DE CONSOMMATION DES ENVELOPPES



Avenant n°2 au contrat de bail conclu le 30 janvier 2018 entre le Syndicat Intercommunal de Protection des Communes de Modane et Les Fourneaux contre les crues de l'Arc et du Charmaix et la SNC Energie de Modane

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LE SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE, représenté par son Président Monsieur Yves DURBET, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération en date du 28 janvier 2020,

Ci-après désigné « **Le Syndicat** »

D'UNE PART

ET

La SNC ENERGIE DE MODANE, représentée par son Gérant en exercice, Monsieur ESCAFFRE Jean-Michel, dûment habilité à signer le présent avenant,

Ci-après désigné **ENERGIE DE MODANE**

D'AUTRE PART

Le Syndicat et Energie de Modane sont désignés ensemble sous le terme « **Les Parties** ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Syndicat Intercommunal de protection des communes de Modane et Fourneaux a conclu, le 4 septembre 1972 initialement avec les Papeteries Matussière, une convention de bail relative aux modalités d'utilisation par celles-ci de plusieurs ouvrages concourant à l'exploitation de leur usine de production d'électricité hydraulique.

Cette convention concerne trois ouvrages que sont :

- Le barrage sur l'ARC
- La prise d'eau sous le Charmaix
- Le siphon sous le Charmaix jusqu'à son raccordement avec le canal d'amené de la chute exploitée par les Papeteries précitées.

En date du 2 juin 2000, le Syndicat intercommunal de protection des communes de Modane et Fourneaux a pris en compte la substitution par la Société SNC Energie de Modane aux engagements contractuels pris par les Papeteries Matussière.

Le 21 décembre 2017, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de protection des communes de Modane et Fourneaux actait un avenant (n°1) au bail précédemment cité portant sur la modification du loyer payé par la SNC Energie de Modane (document annexé au présent avenant).

En date du 31 décembre 2017, le Syndicat Intercommunal de protection des communes de Modane et Fourneaux a été dissous.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Syndicat du Pays de Maurienne exerce la compétence GEMAPI par transfert de compétence des 5 EPCI-FP du territoire.

Ces éléments étant rappelés, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : prise en compte du changement de titulaire du contrat de bail

Par les présentes, il est pris en compte la substitution du Syndicat Intercommunal de protection des communes de Modane et Fourneaux par le Syndicat du Pays de Maurienne, pour la convention de bail relative aux modalités d'utilisation des ouvrages concourant à l'exploitation de l'usine de production d'électricité hydraulique.

ARTICLES SUIVANTS : les articles 2, 3, 4 et 5 de l'avenant n°1 restent inchangés.

Fait en deux exemplaires, le 29 janvier 2020.

Pour le Syndicat du Pays de Maurienne

Son Président, Yves DURBET

Pour la SNC ENERGIE DE MODANE

Son Gérant, Jean-Michel ESCAFFRE

REÇU LE
24 JAN. 2020

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Chambéry, le 23 JAN. 2020

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA SAVOIE

5, RUE JEAN GIRARD MADOUX

73011 CHAMBERY CEDEX

TÉLÉPHONE : 04 79 33 92 09

MÉL. : ddfip73@dgfip.finances.gouv.fr

Cabinet

note n° 7/2020

Monsieur Yves Durbet

Président du syndicat du Pays de Maurienne

Ancien évêché

Place de la cathédrale

73300 St Jean de Maurienne

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le Ministre de l'Action et des comptes publics a lancé au mois de juin 2019 la démarche de construction du nouveau réseau de proximité des Finances publiques.

Dans ce cadre, et pour la Savoie, j'ai élaboré un premier projet, en liaison avec le Préfet, que j'ai eu l'occasion de vous présenter, d'abord lors d'une première rencontre le 10 juillet, ensuite lors de la journée des élus de Savoie le 14 septembre et enfin le 15 octobre, lors d'une réunion organisée à St Jean de Maurienne et associant, à votre initiative, les présidents ou représentants des communautés de communes de la Maurienne et des maires.

Comme je vous l'avais indiqué, cette carte d'implantation ne constituait pour autant qu'une base de départ pour engager une large concertation qui a été menée activement au cours des six derniers mois. Celle-ci a permis aux élus locaux et nationaux et aux agents des finances publiques du département d'exprimer leurs souhaits et leur vision pour l'implantation de ces services publics dans le département à l'horizon 2023.

Le projet initial a ainsi sensiblement évolué dans l'ensemble du département pour prendre en compte les remarques et avis formulés pendant cette phase de concertation.

C'est ainsi le cas, pour la gestion des entreprises en Maurienne où j'ai entendu les inquiétudes exprimées. Je vous confirme, suite à nos derniers échanges du 22 novembre 2019, qu'un service de gestion des entreprises est bien maintenu à St Jean de Maurienne pour permettre de continuer d'accueillir et de gérer les entreprises de la vallée compte tenu notamment de l'activité induite par le chantier du Lyon-Turin et de la récente labellisation de la Maurienne comme "territoire d'industrie".

Pour les particuliers, l'existence du service des impôts des particuliers à St Jean de Maurienne, qui n'a jamais été remise en cause, est bien sûr confirmée. Pour la gestion des impôts fonciers, le service départemental créé sera finalement installé sur une localisation plus centrale (Chambéry) compte tenu des remarques exprimées dans la phase de concertation. Mais, en tout état de cause, une antenne de ce service est maintenue à St Jean de Maurienne.

Pour la gestion comptable et financière des collectivités locales, les échanges ont porté, le 15 octobre dernier, principalement sur les modifications apportées par la réforme nationale à l'organisation actuelle reposant sur les trésoreries. D'une part, des services de gestion comptable vont regrouper les missions réglementaires dévolues aux comptables publics pour le paiement des dépenses, le recouvrement des recettes et la tenue de la comptabilité.

D'autre part, l'offre de service aux collectivités sera, comme je l'avais précisé, renforcée avec la mise en place, au plus près des élus, de cadres de la DGFIP spécialisés dans la fonction de conseiller aux décideurs locaux.

Cette nouvelle organisation reposera sur un service de gestion comptable à St Jean de Maurienne, service renforcé par rapport à la trésorerie actuelle et sur l'intervention au plus près des territoires de conseillers auprès des 5 communautés de communes et des communes les composant.

Enfin, et surtout, le nouveau réseau de proximité des Finances publiques permettra dans ses différentes composantes (services propres de la DGFIP et dans les différents accueils de proximité) de maintenir voire d'augmenter le nombre de points de contacts avec les usagers, en particulier avec la mise en place progressive des espaces France services. L'un des 4 espaces France services savoyards qui viennent d'être labellisés au 1^{er} janvier 2020, est d'ailleurs installé à St Michel de Maurienne parallèlement à l'activité des maisons de services au public (MSAP) préexistantes à Val d'Arc, St Etienne de Cuines et Modane.

Il s'agit en effet d'être tout particulièrement attentifs à ceux de nos concitoyens qui sont peu familiers ou éloignés des outils numériques et pour lesquels le besoin d'un renseignement de proximité demeure encore indispensable.

Cette préoccupation s'inscrit également dans les orientations que le département et l'État ont formalisées dans le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public pour la Savoie (SDAASP) et dont j'ai signé, pour la DDFIP, la convention de mise en œuvre le 11 septembre dernier en présence de Madame la Vice-Présidente du conseil départemental, Rozenn Hars.

Comme je vous en avais aussi fait part, je vous propose, à l'issue de cette phase de concertation, d'engager avec chacun des 5 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) adhérant à votre syndicat, une démarche de conventionnement au travers d'une charte qui définira, dans chaque territoire, l'organisation du nouveau réseau des Finances publiques dont la pérennité des implantations est garantie au moins jusqu'en 2026.

Cette charte comportera également des engagements de qualité de service exigeants dans le fonctionnement des accueils de proximité.

Restant bien entendu à votre écoute pour toutes précisions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'Administrateur général des Finances publiques,

Jean-Michel BLANCHARD

Copie du présent courrier est adressée à Messieurs les présidents des communautés de communes de Porte de Maurienne, Canton de la Chambre, Coeur de Maurienne Arvan, Maurienne Galibier et Haute Maurienne Vanoise.